

Agriculture biologique : le plan de soutien de l'État à la filière



© 2023 Les Echos Publishing

Un grand nombre d'exploitations en agriculture biologique sont actuellement en difficulté. Pour les soutenir, le ministère de l'Agriculture avait annoncé, en mars dernier, le déblocage d'une aide d'urgence de 10 M€.

En raison des difficultés persistantes du marché (notamment la diminution de la demande des consommateurs en produits bio), cette aide va être complétée par un vaste plan de soutien à la filière bio. Ainsi, selon le ministre, ce sont environ 200 M€ qui vont être affectés à la mise en oeuvre de ce plan.

D'une part, 60 M€ seront destinés à aider les exploitations les plus en difficulté. Sachant que les modalités d'attribution de cette aide seront fixées ultérieurement en concertation avec les professionnels.

Et d'autre part, pour soutenir la demande, 120 M€ seront affectés au financement de commandes publiques en produits bio de façon à atteindre l'objectif, fixé par la loi Egalim, de 20 % au moins d'approvisionnement en produits bio dans la restauration collective relevant de l'État (cantines scolaires, administrations...).

Trois autres mesures de soutien à la consommation de produits bio ont également été annoncées, à savoir un abondement de

500 000 € au budget de l'Agence bio dédié à la campagne de promotion « Bio Réflexe » qui débutera prochainement, l'affectation d'une somme de 3 M€ pour financer un programme de communication massif en faveur de l'agriculture biologique et le lancement d'une opération destinée à prioriser l'utilisation de fruits issus de l'agriculture biologique dans le cadre du programme européen de distribution de fruits dans les écoles.

À noter : l'objectif, fixé par les pouvoirs publics, d'atteindre 18 % de la surface agricole exploitée en bio en 2027 a été réaffirmé par le ministre de l'Agriculture (10,3 % fin 2022).

[Ministère de l'Agriculture, communiqué de presse du 17 mai 2023](#)

© 2023 Les Echos Publishing